



Doc. 12395

06 octobre 2010

Des pensions de retraite décentes pour tous

Proposition de résolution

déposée par M. Bernard MARQUET et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa [Résolution 1752 \(2010\)](#) et sa [Recommandation 1932 \(2010\)](#) sur des pensions de retraite décentes pour les femmes, l'Assemblée parlementaire a demandé récemment que les politiques de retraite soient basées sur une plus grande solidarité entre les femmes et les hommes. L'Assemblée est convaincue que les personnes âgées ont le droit à la sécurité des revenus et que les pensions de retraite sont le moyen le plus efficace de leur apporter cette sécurité dans la dignité.

Dans la situation actuelle de crise économique et financière et de surendettement des Etats, et face à l'évolution démographique, l'Assemblée réaffirme son attachement au principe consistant à garantir à chacun personne un droit personnel à une pension de retraite.

La conception des régimes de retraite diffère largement dans les pays membres du Conseil de l'Europe ; nombre de ces régimes ont été réformés ces dernières années, en particulier dans le but d'assurer la pérennité financière des régimes de retraite publics. Les mesures prises à cette fin ont consisté par exemple à augmenter l'âge minimum de départ à la retraite, à renforcer les régimes de pension ou à en introduire d'autres de type individuel ou professionnel de deuxième ou troisième niveau et à passer d'un régime à prestations définies à des régimes à cotisations définies, etc.

Il est maintenant possible de tenter une première évaluation des effets positifs aussi bien que négatifs de ces efforts de réforme, et en particulier de leur objectif premier, qui est de garantir que les pensions de retraite seront suffisantes pour assurer un niveau de vie raisonnable, supérieur au seuil national de pauvreté, tout en veillant à ce que le coût pour la génération suivante reste supportable.

Dans l'esprit de la Charte sociale européenne, l'Assemblée considère que la protection sociale est essentielle à la cohésion sociale et que des pensions correctes sont nécessaires pour la grande majorité de la population européenne. Les réformes des pensions de retraite doivent restaurer la responsabilité des pouvoirs publics de garantir un niveau de vie décent aux personnes de toutes les classes d'âge, sur la base d'une plus grande solidarité au sein des générations et entre elles.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
AGHAJANYAN Artsruni, Arménie, NI
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
CAPARIN Karmela, Croatie, PPE/DC
CHERNYSHENKO Igor, Fédération de Russie, GDE
COLEIRO PRECA Marie-Louise, Malte, SOC
FERNÁNDEZ-CAPEL BAÑOS Blanca, Espagne, PPE/DC
HUSS Jean, Luxembourg, SOC
JACQUAT Denis, France, PPE/DC
LECOQ Jean-Paul, France, GUE
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
McCAFFERTY Christine, Royaume-Uni
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
MULLEN Ronan, Irlande, PPE/DC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas
PARFENOV Valery, Fédération de Russie, GDE
RIBA FONT Maria Pilar, Andorre, SOC
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
SARIKAS Fidias, Chypre, SOC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
WILLIAMS Betty, Royaume-Uni
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe